



Festivités du Nain Gaillou p.08

Les aides du CCAS p.14



Budget de la commune p.19

Edito de madame le Maire

Chères Guesninoises, chers Guesninois,

C'est avec beaucoup de joie et de bonheur que nous avons pu tourner le dos à ces dernières années si pénibles de pandémie, même si nous restons bien sûr prudents, la fin de l'année 2022 a permis de nous réunir de nouveau pour les festivités traditionnelles de fin d'année : repas des Anciens, féerie de Noël pour tous.

2023 a commencé de la même manière avec des vœux de santé et de bonheur pour chaque foyer Guesninois, suivi de Festimars, puis dernièrement de la fête du "Nain Gaillou".

Des programmes variés toutes générations confondues, mais surtout de beaux moments tant attendus que vous découvrirez à travers les photos de ce journal municipal.

Vous pourrez aussi prendre connaissance du budget communal, cet exercice jugé "austère", car fait de chiffres. Il ne permet parfois pas de réaliser de suite tout ce que l'on souhaiterait pour la population, la commune. Il implique des choix et des priorités assumées, votées en toute responsabilité par les élus majoritaires.

C'est dans une période compliquée, un contexte de recettes fiscales tendues que nous avons élaboré ce budget, décidant cette année encore de ne pas augmenter les taux d'imposition là où l'État augmentera les bases de 7,1% ; la hausse du coût des énergies, l'inflation galopante vont impacter nos dépenses futures dans de nombreux domaines.

En élus responsables, dans la prudence, assurés d'une gestion saine, nous avons travaillé avec les services municipaux sur l'amélioration énergétique de nos bâtiments communaux, structures diverses, l'utilisation des fluides, de l'eau ; Aussi en cette période de sécheresse déclarée, nous ne pouvons que vous encourager vous aussi à avoir une utilisation modeste et respectueuse de notre ressource en eau affaiblie.

Nous continuerons d'apporter notre soutien aux écoles et à nos jeunes Guesninois, aux actions sociales, aux associations locales et nous saluons l'engagement de celles et ceux qui nous accompagnent et contribuent au dynamisme de notre commune.

Enfin, nous poursuivrons la continuité des projets en cours, et vous assurons de notre engagement pour le développement et la qualité de vie de notre commune.

Je vous souhaite un beau printemps, un bel été empreint de douceurs, de joies et de magnifiques moments conviviaux avec vos familles et amis, et surtout prenez soin de vous !

Avec toute ma considération.

Votre Maire
Maryline LUCAS

SOMMAIRE

C'ÉTAIT HIER...

Fêtes, Culture et Loisirs p. 03

- > Rétrospective de fin 2022
- > Banquet des aînés
- > Cérémonie des vœux
- > Comémoration du 19 mars
- > Concours des maisons illuminées
- > Festimars
- > Carnaval de printemps
- > Festivités du Nain Gaillou

Vie municipale p. 10

- > 1^{er} mai

Sport et associations p. 10

- > Comité Téléthon
- > Un enfant une éducation Togo
- > ASG
- > Judo Club
- > Cyclo club

Scolaire p. 12

- > Calendrier solidaire
- > Classes de neige
- > Carnaval

Jeunesse & citoyenneté p. 13

- > Plantation arbres
- > Nouveau responsable
- > Semaine de la petite enfance

FOCUS p. 14

- > Les aides du CCAS
- > Le Chantier d'Insertion

MUNICIPALITÉ P. 19

- > Budget

L'INFO À SAVOIR p. 24

- > Le nom de nos rues
- > Changement de gaz
- > Gérer mes biens immobiliers

LIBRE EXPRESSION P. 25

ÉTAT CIVIL p. 26

AGENDA p. 27

- > Inscription fête des mères
- > Fête du jeu
- > Voyages organisés par ILG

Rétrospective sur les fêtes de fin d'année

Les festivités de Noël ont animé la commune les 16 et 17 décembre derniers. Les événements organisés ont été une occasion pour les habitants de se rassembler et de célébrer l'esprit de Noël dans une ambiance chaleureuse.

L'espace Fêtes et Culture Jacques Duclos et la place Roger Salengro ont été magnifiquement décorés par les services techniques et le chantier d'insertion, toujours plus ingénieux dans leurs recherches, en grande partie à partir de matériaux de récupération. Cela a ajouté une touche personnelle et écologique aux festivités.

Le vendredi 16 décembre, un goûter de Noël a été organisé, par la Maison Pour Tous, sur la place Roger Salengro. Les mascottes ont animé la fête et l'École de musique a offert un concert aux invités. Les enfants ont été ravis d'entendre ensuite des contes de Noël en musique, animation proposée par la Médiathèque et l'École de musique. Cette soirée a été une excellente façon de rassembler les enfants et les familles pour célébrer l'esprit

de Noël en ce début de vacances scolaires.

Le samedi 17 décembre, la Municipalité a organisé un marché de Noël sur la place et dans la salle des fêtes. Des stands d'associations et de professionnels ont été installés pour vendre des produits locaux et artisanaux. Les enfants ont pu profiter de mini contes, de balades en poneys, d'animations diverses et de démonstrations de danse par le groupe de danse d'ILG. La journée a été couronnée par l'arrivée tant attendue du Père Noël qui a distribué des friandises et des petits cadeaux aux enfants présents et a pris des photos avec eux dans un joli décor.



> Des cadeaux pour tous

Les élus ont aussi offert des cadeaux à la communauté. Ils se sont rendus, accompagnés du Père Noël, dans les trois écoles de la ville pour offrir la traditionnelle coquille aux enfants, ainsi que de nombreux cadeaux. La municipalité a également attribué des sorties cinéma aux primaires et un spectacle aux écoles maternelles. Des colis de Noël ont été distribués aux bénéficiaires du CCAS et les membres du Conseil Municipal en ont offert aux aînés de la ville ainsi qu'aux résidents du Foyer Logement. Ces derniers ont, en outre, eu l'occasion d'assister à un dîner spectacle de Noël.



En somme, les festivités de Noël à Guesnain ont été un grand succès. La ville a réussi à créer une ambiance festive pour tous les habitants, en offrant de nombreuses activités pour tous les âges !



Banquet des aînés un retour très attendu

Le jeudi 8 décembre dernier, la salle des fêtes de Pécquencourt a accueilli le traditionnel banquet des aînés, organisé par la municipalité.

Cet événement très attendu a été une occasion pour les aînés de la commune de se retrouver et de partager un moment de convivialité autour d'un délicieux repas dansant.

Ils ont été accueillis chaleureusement par les membres de la municipalité, qui ont offert un repas de grande qualité. Entrée, plat chaud, plateau de fromages et le dessert ont ravi les papilles

de ces derniers, qui ont salué la qualité du service et du menu. Après le repas, les participants ont pu danser sur des musiques variées, dans une ambiance festive et conviviale.

Cette année, le banquet des aînés a revêtu une importance particulière, car il s'agissait du premier rendez-vous de détente pour les aînés depuis la crise sanitaire.

Cette journée a été un véritable succès et tous ont pu profiter pleinement de ce moment de détente et de partage.



Cérémonie des vœux de Madame le Maire

Madame le Maire, accompagnée des Élus du Conseil Municipal, a présenté ses vœux aux Guesnoises et Guesnois lors du retour de la traditionnelle cérémonie des vœux, à l'Espace Fêtes et Culture Jacques Duclos, qui n'avait pas pu se tenir depuis 3 ans en raison de la crise sanitaire.

Au cours de celle-ci, un diaporama illustre les nombreuses festivités qui ont eu lieu en 2022 dans la commune. Madame le Maire en a également profité pour rappeler les actions phares de l'année passée, qui ont permis d'améliorer la qualité de vie des habitants.

Parmi ces actions, on peut citer l'acquisition de nouveaux défibrillateurs, de détecteurs de CO2 et le remplacement des alarmes intrusion dans les bâtiments accueillant des enfants. Les Services techniques ont procédé à la remise en peinture de nombreuses salles de la commune.

La sécurité routière a été renforcée grâce à la mise en place de dispositifs de sécurité rue Pérus et à la réfection de 90% des peintures routières du territoire.

Les travaux d'éclairage aux LED et d'isolation de toitures ont quant à eux contribué à une meilleure maîtrise de hausse des prix de l'énergie.

La réfection de toitures, l'acquisition d'une tondeuse pour l'entretien des espaces verts et l'achat de matériel numérique pour les écoles ont également été réalisés.

Les travaux d'accessibilité, qui se sont déroulés en trois tranches, ont été achevés.

Malgré la crise actuelle, il a été souligné que les travaux en cours se poursuivront en 2023.

Au final, cette cérémonie des vœux

a été l'occasion pour Madame le Maire de rappeler l'importance des actions menées en faveur des habitants de la commune. Des actions qui contribuent à améliorer leur qualité de vie et à rendre la commune plus agréable à vivre.

Maryline LUCAS a également remercié tous les acteurs qui ont permis la réalisation de ces projets et a exprimé son souhait de poursuivre les efforts pour le bien-être de tous les habitants.



19 mars commémoration de la fin de la Guerre d'Algérie

Le 19 mars dernier, la ville a commémoré la fin de la Guerre d'Algérie en présence des membres du Conseil Municipal, de la FNACA, de l'association du képi au casque, du Centre Communal d'Action Sociale, des sociétés et associations locales, des directrices et du directeur des écoles, ainsi que du Conseil Municipal des Jeunes.

Malgré la météo pluvieuse, les participants se sont rassemblés à 10h30 rue François Bacquet, face au monument aux morts. Un dépôt de gerbes a eu lieu à 10h45, suivi

d'allocutions pour rendre hommage aux victimes de la guerre. Enfin, l'accord musical a été effectué, comme à son habitude, une prestation musicale pour clore cette commémoration qui permet de perpétuer le devoir de mémoire.



Remise des prix du concours des maisons illuminées

Madame CASPERS, adjointe aux fêtes et cérémonies, accompagnée d'Élus, a réuni les participants du concours des maisons illuminées le 30 janvier dans la salle du conseil de la Mairie, en présence des membres du jury.

Comme chaque année, les décorations étaient sublimes, apportant leur lot de féerie et de magie dans les rues de la commune pour les fêtes de fin d'année.

Les habitants ont rivalisé d'ingéniosité pour embellir leur maison et leur jardin avec des lumières étincelantes et des décorations créatives. Ce concours a été l'occasion pour les habitants de la commune de partager leur créativité et leur passion pour les illuminations de Noël.

Les prix ont été remis lors de cette soirée, avec notamment M. et Mme BOURNY ex-æquo avec M. TAVERNIER à la première place. Tous les participants ont contribué à égayer les rues de la ville pendant la période des fêtes de fin d'année.

La cérémonie a été l'occasion de remercier tous les participants pour leur engagement et leur contribution à faire de cette période festive un moment de magie et de convivialité pour tous les habitants.

En attendant la prochaine édition en fin d'année, rendez-vous prochainement, avec l'arrivée des beaux jours, pour le concours des maisons fleuries.

- 1^{er} ex-æquo
M. et Mme BOURNY
Jean-Pierre TAVERNIER
- 3^{ème}
Régine et Daniel DRAPIER
- 4^{ème}
Tiziana AMADEI
- 5^{ème}
Frédéric MAJOT
- 6^{ème}
Thibaut SOVET
- 7^{ème}
Kelly et Kévin ANSEL
- 8^{ème}
Jean LEMORT
- 9^{ème} ex-æquo
Yann BANCOURT
Fabienne BERNARD
- 11^{ème}
Claudine DOYEN
- 12^{ème}
Jocelyne DEFOSSEZ
- 13^{ème}
Nathalie LANGA



Festimars 3 jours pour passer du breakdance au thé dansant

Du 10 au 12 mars, à l'Espace Fête et Culture Jacques Duclos, le festival culturel de Guesnain "Festimars" a attiré de nombreux spectateurs enthousiastes et impatients de découvrir les animations proposées cette année.

Festimars a commencé avec un spectacle de cabaret qui a séduit tous les amateurs de musique et de performances en live. Les artistes ont offert un spectacle incroyable, plein de surprises et de moments inoubliables qui ont ravi le public.

L'après-midi du samedi a été consacrée à la culture urbaine, avec une programmation spéciale pour les amateurs de jeux vidéo, de breakdance et de réalité virtuelle. Les jeunes ont pu profiter de ces activités modernes et divertissantes.

Enfin, place au thé dansant le dimanche, qui a vu les amateurs de danse se déchaîner sur des

rythmes plus classiques. Les pas de danse s'enchaînaient et les sourires se dessinaient sur les visages des participants.

Pendant ce temps, la fête foraine s'est installée sur la place Roger Salengro, offrant manèges et attractions pour les plus jeunes.

Festimars a une fois de plus été un succès, attirant des visiteurs de tous âges. Ce week-end incontournable a su offrir des moments de divertissement et de convivialité à tous les participants. Vivement l'année prochaine pour une nouvelle programmation !



Carnaval de printemps et chasse aux oeufs

Le mercredi 19 avril, l'association Initiative Locale Guesninoise (ILG) en partenariat avec la Maison Pour Tous et le soutien d'un Projet d'Initiative Citoyenne (PIC) organisaient un carnaval de printemps suivi d'une chasse aux oeufs.

C'est face au Foyer Logement "Les jours heureux" qu'enfants et adultes se sont réunis pour prendre le départ de ce carnaval. Parmi ce cortège, étaient présents : des mascottes printanières de lapins et de poussin ; une troupe de musiciens jouant avec des ustensiles de cuisine... ; les membres du Conseil Municipal et de nombreux Guesninois ont joué le jeu en venant déguisés, dont les enfants du centre de loisirs et du Relais Petite Enfance.

Après avoir déambulé dans les rues Guesninoises, tous se sont rendus au Parc Pécourt où les enfants et ados de 0 à 15 ans ont participé à une chasse aux oeufs. Pour l'occasion, les organisateurs, aidés du Chantier d'Insertion, avaient caché des oeufs en bois et en plastique dans le Parc ! Pas de

jaloux car au moment d'échanger ces oeufs factices contre ceux en chocolat, tous sont repartis avec le même présent.

Suite à la chasse aux oeufs, les déguisés avaient l'occasion de défilé devant un jury constitué pour l'occasion qui avait la responsabilité de désigner les 3 meilleurs déguisements "éclos" dans les catégories suivantes : 0 à 2 ans, 3 à 6 ans et 7 ans et plus ! Les lots des 9 gagnants étaient constitués de livres offerts par ILG.

Enfants et adultes ont apprécié ce moment festif d'autant plus que la météo clémente était propice à son bon déroulement.



Nain Gaillou retour en images sur les festivités des 6 et 7 mai



Stands des associations Inauguration & Concert



COLOR RUN Organisée par l'EADG





Concours de chant des enfants



Défilé, ronde des géants & bûcher de la sorcière



Cérémonie du 1^{er} mai Fête du travail

À l'occasion de la Fête du Travail, les élus du Conseil Municipal et du Conseil Municipal des Jeunes ont défilé du Parc Pécourt jusqu'au Monument aux Morts accompagnés musicalement par l'Accord Musical. Après les dépôts de gerbes, en présence notamment des membres d'associations locales,

ils se sont rendus à l'Espace Fêtes et Culture Jacques Duclos pour mettre à l'honneur les médaillés de cette année et leur remettre médailles et diplômes.



Diplômés de la médaille du travail 2023

Médaille d'argent (20 ans) :

Laurence DELVAUX, Nathalie MANIA, Kamel BOUGUERRA, Pierre GOULOIS, Salim KARAR, Frédéric PIELACH & Manuel VIENNE

Médaille vermeil (30 ans) :

Franck GIAMBRA & Salim KARAR

Médaille d'or (35 ans) :

Catherine HAMEL, Catherine POUPART, Alain PILNIAK, Serge SAISON

Médaille grand or (40 ans) :

Marie-Claude DURIEZ, Franck DROBIK, Frédéric PIELACH, Serge SAISON & Christian SERGENT

Comité Téléthon un don à l'AFM

En 2022, le Comité Téléthon a mené différentes actions en faveur de l'Association Française contre les Myopathies, qui se sont soldées par un beau succès : grâce aux efforts collectifs de tous les acteurs impliqués, un don de 3914,53€ a pu être remis à l'AFM.

Madame BOUCHARD, présidente du Comité Téléthon, a exprimé sa gratitude envers tous les acteurs de sa réussite. Elle a ainsi remercié la Municipalité, le Conseil Départemental, les Services Techniques, le Chantier d'Insertion, les entreprises, les commerçants, les associations et les chorales pour leur soutien et leur engagement. Elle a souligné la fidélité et la présence de la population locale lors des différentes manifestations.

Cette belle réussite témoigne de l'importance du Téléthon et de l'engagement de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre les maladies génétiques et les maladies rares. La somme récoltée permettra de financer des recherches pour améliorer les traitements et la qualité de vie des patients atteints de ces maladies. Le Comité Téléthon remercie tous ceux qui ont contribué à la réussite de ces événements et invite chacun à poursuivre ses efforts pour aider à faire progresser la recherche médicale.



Des jeunes investis pour le Togo

Les jeunes du LALP, Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité, situé à la Maison Pour Tous, ont fait preuve d'un bel élan de solidarité en janvier dernier en s'investissant dans une belle cause : permettre à l'association "un enfant, une éducation Togo" d'envoyer du matériel scolaire aux enfants du Togo. Leur action a permis de collecter 36 cartons pour un poids total d'environ 800kg.

Afin de faciliter le transport, ces cartons ont été emballés sur une palette impressionnante de 2,40 mètres de hauteur. Grâce à leur implication et à l'aide précieuse de personnes volontaires pour aider au transport et au déchargement à l'entrepôt de Râches, l'envoi du matériel scolaire a pu être effectué dans de bonnes conditions.

Cette belle initiative a permis de témoigner une nouvelle fois de la générosité et de la solidarité des jeunes Guesnois, prouvant qu'il est possible de faire de grandes choses ensemble, même avec des moyens modestes. Un grand bravo aux jeunes du LALP pour leur engagement et leur investissement dans ce projet, ainsi qu'à toutes les personnes qui ont contribué à sa réussite.



ASG concours interne de gymnastique

Le samedi 11 février 2023, l'ASG (Association Sportive de Guesnain) a organisé son concours interne dans la salle de gymnastique de la ville. Les compétitions ont rassemblé les catégories Poussines, Jeunes et Aînées, avec la participation des parents et des gymnastes. Les juges secteurs ont encadré l'événement et ont permis à chacun de démontrer ses progrès en gymnastique.

Cette journée a été l'occasion pour les gymnastes de mettre en valeur leur talent et de montrer leur dévouement pour leur sport. La section Babys a également fait une mini-démonstration émouvante qui a ravi le public présent. Tous les participants ont été acclamés par les spectateurs venus encourager leurs efforts.

L'organisation de cette compétition a été rendue possible grâce à l'implication et au dévouement du bureau, du comité et des bénévoles de l'association.

Thierry DERNONCOURT, le président du club, a remercié tous les parents et les participants pour leur soutien et leur contribution à la réussite de cette manifestation.



De beaux résultats pour le judo club

Malgré une année difficile pour les judokas et les membres du bureau qui ont perdu leur mentor David DESMET décédé le 9 décembre dernier, les membres de l'association ont fait preuve de courage et de ténacité en poursuivant le travail accompli par leur étoile disparue qui veille toujours sur eux. Gilbert DUEZ, Président du Judo Club, remercie chaleureusement Dylan COPIN, le successeur de David, qui a su accompagner les judokas lors des championnats en continuant le travail de son prédécesseur et en apportant également son savoir-faire. Les judokas resteront toujours ceux de David tout en évoluant sous la direction de Dylan. Ensemble, ils formeront une équipe solide et déterminée à poursuivre les objectifs fixés par leur mentor.



Championnat régional poussin



Championnats régionaux minimes, senior, vétérans

Cette saison, tous les judokas ont participé aux compétitions inter-clubs. Le judo club Guesninois s'est classé : 1 x 3^{ème} / 1 x 5^{ème} / 3 x 6^{ème} / 1 x 7^{ème} et 1 x 8^{ème} place.



Championnats régionaux

Résultats des championnats :

Alessya : Vice-championne Haut de France en benjamine / Départementales FFJ (en mai).

Kévin : 3^{ème} Championnats régionaux Kyus Cadets

Morgan : Champion Haut de France en Kyus Sénior / Vice-champion Haut de France en Sénior / Champion Haut de France en vétéran

Célyan : Vice-champion Haut de France en minimes / 5^{ème} au Départementales FFJ

Inés : Vice-championne Haut de France en poussine

Zélie et Léo : 3^{ème} Championnats régionaux poussins

Eléa et Camille : Quart de finale aux championnats régionaux poussins

Ayman et Lorenzo : Championnats Régionaux

Alessya, Kévin et Morgan auraient dû aller à Gardanne le 08, 09 et 10 Avril 2023 pour les championnats de France benjamin et Kyus. Le déplacement étant trop onéreux, ils n'ont pu y participer.

Célyan, Inés et Morgan sont qualifiés et partent à Romainville le week-end de la Pentecôte. Nous leur souhaitons bonne chance pour la suite.

Félicitations à tous et bonne continuation !

Le **Cyclo Club Guesninois** organise une randonnée vélo sur route ouverte à tous (licenciés et non licenciés)

Date : le 28 mai 2023

Lieu : Ecole Joliot Curie – Rue Golliot

Heure d'inscriptions : 7h30 à 9h30

5 parcours proposés : 20, 35, 50, 70 et 85 kilomètres

Participation : 3 euros (gratuit pour les enfants de moins de 14 ans accompagnés)

De 14 à 18 ans : autorisation parentale obligatoire

A l'arrivée : sandwich et boisson

Ambiance conviviale
Venez nombreux

Contacts

Dal Magro Bernard
03 27 87 87 20

cycloguesnain@gmail.com



Classes de neige Joliot - Curie

Comme chaque année, les élèves des classes de CM2 de l'école élémentaire Marie Curie / Joliot Curie ont eu la chance de participer à une classe de neige en Savoie à Albiez-Montrond. Cette année, ce séjour a eu lieu du 23 janvier au 3 février. Pendant ces 13 jours, les enfants ont eu la chance de pratiquer le ski sur les pistes de la station alpine.

Encadrés par des moniteurs qualifiés, les élèves ont pu progresser dans leur apprentissage du ski et s'amuser sur les différentes pistes adaptées à leur niveau de pratique. Ils ont également participé à des activités variées : randonnée en raquettes, visite d'une fromagerie, visite d'un musée ainsi que les traditionnelles veillées !

Ce séjour a permis aux élèves de vivre des moments inoubliables entre amis à la montagne. Ils garderont de jolis souvenirs de cette expérience qui était pour beaucoup la première hors du cocon familial.



Mesdames GOUY et NAVEZ remercient vivement la municipalité pour l'effort financier qu'elle a réalisé afin que leurs élèves de CM2 puissent participer à ce magnifique séjour !

Calendrier solidaire Elsa Triolet

En fin d'année, l'école maternelle Elsa Triolet a reconduit l'action du calendrier de l'avent solidaire. L'idée de cette action de solidarité est de donner plutôt que de recevoir, l'objectif étant d'améliorer l'ordinaire de familles vivant dans la précarité.

Dans chaque classe, les élèves ont tiré au sort un jour du mois de décembre pour lequel ils ont pu déposer un don.

Les élèves ont été très généreux et ont permis de récolter des produits alimentaires classiques, des produits d'hygiène, des douceurs de Noël (chocolats, bonbons, gâteaux, confiture, pâte à tartiner...).

Ces dons ont été remis le vendredi 16 décembre au :

Secours Populaire de Dechy / Guesnain / Lewarde

Kathy BERTOT, directrice de l'école, et les enseignants remercient l'ensemble des parents et des élèves qui ont pu, grâce à leurs dons, apporter un peu de chaleur aux familles bénéficiaires.



Carnaval Paul Bernard

Le carnaval de l'école maternelle Paul Bernard, qui s'est tenu le 17 mars dernier, a été un grand succès ! Les élèves de l'école ont participé au défilé costumé.

Celui-ci a débuté sur la place Roger Salengro, où de nombreux parents étaient présents pour admirer les costumes des enfants. Le plaisir et l'enthousiasme des enfants ont été palpables tout au long du défilé. Ils ont continué leur parcours en passant par la Médiathèque puis jusqu'à la mairie, où ils ont rendu visite à Madame le Maire dans son bureau. Cette dernière leur a réservé un accueil chaleureux et leur a offert des friandises.

Félicitations à tous les enfants et aux organisateurs, notamment à Florence GAGNEPAIN, la directrice de l'école, pour ce joli carnaval.



Plantation d'arbres par les écoles et les jeunes du CMJ

Le Conseil Municipal, le Conseil Municipal des Jeunes, le chantier d'insertion, les services techniques et les écoles se sont mobilisés lors d'une opération de plantation de 500 arbres locaux dans le Parc Pécourt.

Les services techniques ont été chargés de préparer les trous pour accueillir les arbres, tandis que les enfants et les membres du chantier d'insertion ont pris en charge la plantation. Ils ont travaillé ensemble pour assurer une

mise en place correcte des arbres, avec la pose de tuteurs et le rebouchage des trous.

Cette opération est le fruit d'une collaboration réussie entre différents acteurs de la commune, qui ont uni leurs efforts pour l'amélioration de l'environnement.

Le Conseil Municipal des Jeunes, de son côté, a ajouté de la verdure dans le lotissement Pasteur en y plantant une quinzaine d'arbres.

C'est une belle action, pour nos jeunes, qui contribue à la beauté des paysages et permet d'apporter de nouveaux points d'ombre dans nos parcs.



RPE semaine nationale de la petite enfance

La semaine nationale de la petite enfance a eu lieu du 18 au 25 mars pour la dixième année consécutive, avec pour thème cette année "POP". Cette semaine était l'occasion de mettre en valeur le trio : parents, enfants, assistantes maternelles, ainsi que de sensibiliser les parents et les professionnels de la petite enfance aux enjeux liés à l'éveil et au développement des tout-petits.

Dans ce cadre, le RPE (Relais Petite Enfance) a organisé trois animations pour les enfants, les parents et les assistantes maternelles. Le mardi, une fresque libre en peinture a été proposée aux enfants, leur permettant de s'exprimer librement tout en développant leur motricité fine et leur créativité. Le mercredi, un atelier jeu de piste a été organisé dans la Médiathèque, offrant une occasion de découvrir les livres et les histoires de manière ludique et interactive. Enfin, le vendredi, des petits ateliers ludiques et pédagogiques façon Montessori ont été proposés aux enfants, favorisant leur développement cognitif et leur autonomie.

franc succès, avec une belle participation des enfants et de leurs assistantes maternelles. En effet, les activités proposées étaient adaptées aux besoins et aux capacités des enfants, favorisant leur épanouissement et leur développement. De plus, ces animations ont permis de renforcer les liens entre les assistantes maternelles et les animatrices du RPE, favorisant ainsi une meilleure prise en charge des tout-petits.

Cette semaine nationale de la petite enfance est une occasion de rappeler que chaque enfant est unique et mérite une attention particulière. Ce type d'initiatives contribue à offrir un environnement propice à l'épanouissement et à la réussite des tout-petits, en leur donnant toutes les clés pour devenir des enfants heureux et épanouis.



Ces animations ont rencontré un

Responsable du LALP



Diplômé d'État du ministère de la Jeunesse et des Sports, Joachim DUMSER a pris ses fonctions le 1^{er}

mars. En tant que responsable de l'accueil des adolescents, il est en charge de l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans leurs démarches administratives et leur insertion professionnelle. Il coordonne également l'accompagnement à la scolarité pour les élèves du primaire et du collège. Il anime les réunions et encadre les actions du Conseil Municipal des Jeunes. Joachim succède à Charlotte MARTEL, qui a occupé ce poste pendant 5 ans. Nous tenons à remercier Charlotte pour son travail acharné et lui souhaitons une bonne continuation dans ses projets futurs.

Nous sommes ravis d'accueillir Joachim au sein de l'équipe et sommes convaincus qu'il apportera une grande valeur ajoutée au service. Nous lui souhaitons la bienvenue et une bonne chance dans ses nouvelles fonctions !

Les aides du CCAS de Guesnain

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de notre commune est un organisme public chargé d'assurer une mission de solidarité envers les habitants. Son rôle est de mettre en place des actions et des dispositifs pour répondre aux besoins sociaux des personnes en difficulté, qu'il s'agisse de lutter contre la précarité, de favoriser le maintien à domicile des personnes âgées ou encore d'aider les familles en difficulté.

Dans ce dossier, nous vous présentons les différentes actions menées pour accompagner les personnes les plus fragiles et améliorer leur quotidien.

Les aides alimentaires



Elles se présentent sous la forme d'un bon alimentaire à utiliser dans les magasins de grande distribution Guesnois.

Pour qui ?

> Les familles avec de faibles ressources mensuelles qui résident sur la commune depuis plus d'un an.

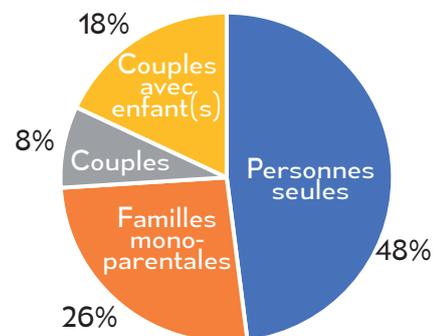
En fonction de la composition du foyer, le calcul : (Ressources du foyer + APL + RLS) - loyer principal permet de se positionner sur un barème disponible en Mairie.

Comment ?

> Les dossiers sont à constituer avant le 10 de chaque mois avec :

- > Pièce d'identité
 - > Livret de famille
 - > Fiches de paie
 - > Avis d'imposition
 - > Quittance de loyer
 - > Attestations de paiement*
- * CAF, Pôle emploi, Caisse de retraite et retraite complémentaire, Indemnités journalières, pension d'invalidité, pension de reversion...

En 2022, 50 familles ont été aidées sur le plan alimentaire :



>>> Pour les familles ayant des enfants scolarisés à Guesnain, ce bon est attribué pour le paiement de la cantine scolaire.

>>> En fin d'année, les familles reçoivent un bon supplémentaire de Noël.

Les aides aux personnes en situation de handicap



En fin d'année, un bon d'une valeur de 40€ est attribué aux personnes en situation de handicap.
(28 dossiers en 2022)

Critères d'attribution ?

- > Être non imposable
- > Avoir un taux de handicap supérieur ou égal à 80%
- > Résider la commune depuis plus d'1 an
- > Être allocataire de l'AAH ou AEH (pour les personnes non retraitées)

Le secours exceptionnel aux obsèques



Un versement effectué auprès des pompes funèbres pour un montant de 600€ maximum.
(1 dossier en 2022)

Pour qui ?

> Cette aide intervient après avoir sollicité tous les organismes susceptibles d'apporter un capital à la famille du défunt à savoir :

- > La CAF
- > La CPAM
- > Les assurances vie
- > La mutuelle
- > Les employeurs
- > Les banques
- > Les caisses de retraites et de complémentaires

Comment ?

> Les dossiers se constituent avec : la facture des obsèques / les documents d'identités du demandeur et du défunt / les lettres de refus d'aides des différents organismes sollicités / une note sociale.

>>> Après constitution, le dossier passe en commission CCAS pour décider de l'attribution.

Les aides obligatoires de l'État et du Département

Les agents du CCAS peuvent également vous aider au remplissage des dossiers des aides ci-dessous qui seront renvoyés directement par la Mairie

- Aides de l'État -

Sous conditions d'âge et de perte d'autonomie

Allocation
Personnalisée
d'Autonomie
(APA)



Elle sert à payer, en totalité ou en partie, selon votre situation :
> les dépenses nécessaires pour rester à votre domicile
> le tarif dépendance de l'établissement médico-social où vous vivez

(7 dossiers en 2022)

Complémentaire
Santé
Solidaire
(CSS)



> Elle aide à payer vos dépenses de santé.
> Selon vos ressources : gratuite ou moins de 1€ / jour / personne.
> Elle peut couvrir l'ensemble de votre foyer pour toutes dépenses de santé.

(25 dossiers en 2022)

Allocation de
Solidarité aux
Personnes
Agées



> Aide mensuelle aux retraités de plus de 65 ans ayant de faibles ressources.
> Versée par votre caisse de retraite.
> Son montant dépend notamment de votre situation familiale.

(2 dossiers en 2022)

- Aides du Département -

Aide Sociale
Générale



Elle aide les personnes en perte d'autonomie qui ne peuvent financer seules leurs aides à domicile, en accueil familial ou en établissement (aide ménagère, repas à domicile, hébergement...)

(18 dossiers en 2022)

Maison
Départementale
des Personnes
Handicapées
(MDPH)



Ses missions sont multiples : écoute, conseil et accompagnement pour toutes les personnes handicapées et leurs proches.

Elle propose de nombreuses aides matérielles et financières dont notamment :
> l'Allocation Adulte Handicapé > la Prestation de Compensation du Handicap
> la carte mobilité > l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

(22 dossiers en 2022)

Fonds de
Solidarité
pour le
Logement



> Accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour payer les dépenses liées à leur logement (dépenses liées à l'entrée dans le logement, dettes de loyer, factures d'énergie...).

> Cette aide n'est pas attribuée de façon automatique. Par exemple, si le montant de votre loyer et de vos charges est jugé trop élevé par rapport à vos ressources, elle peut vous être refusée.

(60 dossiers en 2022)

Permanences du CCAS : des agents du CCAS sont là pour vous aider dans vos démarches



Laurence VERHOEVE

du mardi au vendredi de 8h30 à 12h
sur rendez-vous : 03 27 99 13 68



Christine GENDERKA

le lundi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
les mardi jeudi et vendredi de 8h30 à 12h



Corinne AMADEI

Adjointe au Maire du CCAS
reçoit sur rendez-vous

03 27 99 13 73

Les autres aides auxquelles vous pourriez prétendre

De nombreuses autres aides existent, nos agents peuvent vous renseigner :

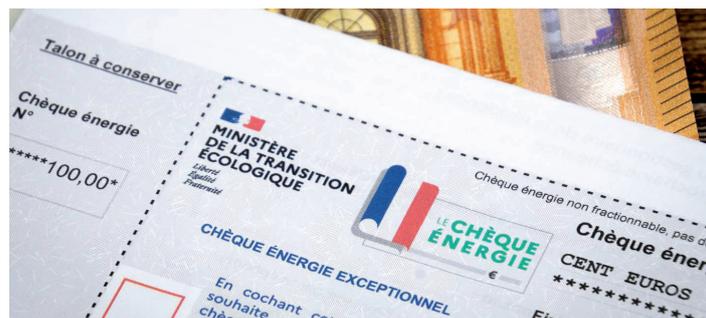
Chèque énergie

Pour qui ?

> Il est versé chaque année à 5,8 millions de ménages modestes afin de les aider à payer leurs factures d'électricité et de gaz.

Comment ?

> Si vous êtes éligible vous n'avez aucune démarche à faire. Vous recevrez automatiquement votre chèque énergie par courrier, à la dernière adresse indiquée à l'administration fiscale.



Prime d'activité

Pour qui ?

> Les salariés ou fonctionnaires majeurs avec des ressources modestes sous certaines conditions.

Comment ?

> La demande se fait sur le site de la CAF ou de la MSA si vous dépendez du régime agricole.

Aide Personnalisée au Logement (APL)

Pour qui ?

> Cette aide permet de réduire le montant de votre loyer (ou redevance si vous êtes résident en établissement) sous certaines conditions.

Comment ?

> Les démarches s'effectuent sur le site de la CAF.



Allocation de Soutien Familial (ASF)

Pour qui ?

> Une personne qui élève seule son enfant sans l'aide financière du second parent, sous conditions.

Comment ?

> La demande se fait sur le site de la CAF ou de la MSA si vous dépendez du régime agricole.

Revenu de Solidarité Active (RSA)

Pour qui ?

> Les personnes d'au moins 25 ans aux ressources modestes.

Comment ?

> Il permet de bénéficier d'un niveau minimum de revenu et d'un programme d'accompagnement à l'insertion professionnelle.

Les numéros utiles

CAF	3230
CPAM	3646
Assurance Retraite	3960
MDPH	03 59 73 73 73
Pôle Emploi	3949



La téléalarme proposée par MONDIAL ASSISTANCE

Un service d'abonnement mensuel à moins de 10 €.

Elle inclut une montre :

- > Capable de détecter les chutes
- > Reliée à une centrale téléphonique

Le chantier d'insertion un tremplin pour l'emploi

Issu d'une volonté Municipale, il s'adresse aux personnes rencontrant des difficultés personnelles et/ou professionnelles rendant difficile leur accès à l'emploi. Il propose un parcours d'insertion en s'appuyant sur des actions collectives et individuelles autour de la santé, la mobilité, la parentalité, le lien social, l'estime de soi, le logement, les aides financières... parfois en collaboration avec des partenaires externes.

Pour chaque bénéficiaire, un accompagnement personnalisé est mis en place pour définir un projet professionnel et une remobilisation vers des actions de formation, des immersions et des mises à l'emploi.

> Modalités de fonctionnement

Les bénéficiaires sont sous Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) de 26h hebdomadaire pouvant aller de 4 à 24 mois.

Les salariés sont encadrés par une équipe professionnelle composée de deux référentes socio-professionnelles et d'un encadrant technique.

> Modalités de positionnement

Etre positionné par un référent ou un conseiller ou se positionner spontanément sur la plateforme inclusion et/ou se présenter directement à l'une des permanences de Madame FERMEN**.

> Activités supports

Le chantier met l'accent sur l'environnement et les espaces verts (tonte, débroussaillage, taille, fleurissement et la création de massifs, ramassage de feuilles et déchets, entretien des potagers pédagogiques...)

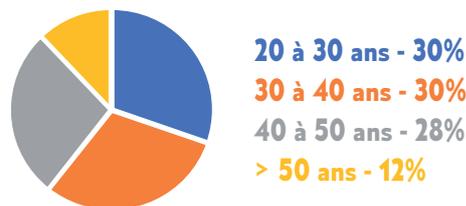
Les salariés participent aux événements de la vie locale : réalisation de décoration de Noël, Marché de Noël, Journée F'amis, Carnaval de printemps, Fête du Nain Gaillou...

Ils bénéficient aussi de nombreuses activités socio-culturelles : atelier informatique, visite de musées, gestion du stress...

> Profils des salariés

En 2022, 33 salariés (5 femmes & 28 hommes) ont été accueilli par le Chantier d'Insertion.

Âges des salariés

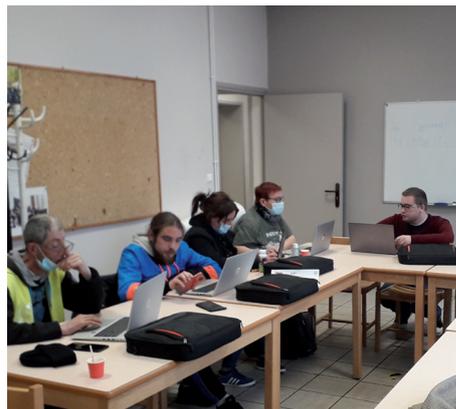


Niveau scolaire des salariés

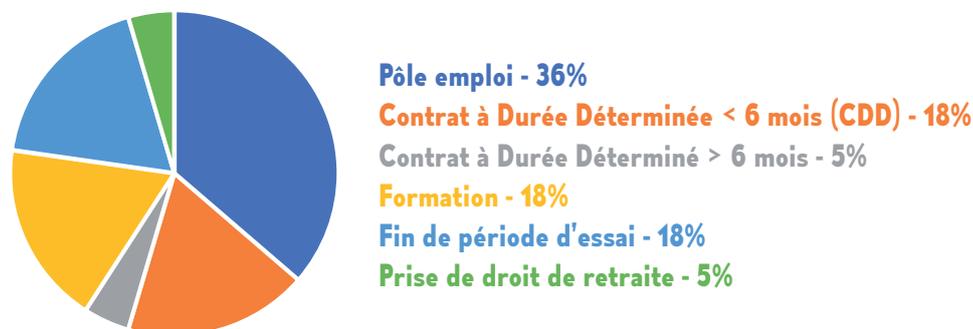


* Les salariés ont suivi des formations à divers métiers : menuisier, secrétaire, boulanger, coiffeur, comptable, chauffagiste, maintenancier, carreleur, soudeur, électrotechnicien, peintre, vendeur, chaudronnier, électricien...

Statuts à l'entrée du chantier



Situations lors de la sortie du chantier (23 sorties dans l'année)



Le chantier d'insertion suite...

Les ateliers et chantiers d'insertion sont conventionnés par l'Etat et bénéficient d'aides pour accomplir leurs missions. C'est un service public. L'État, la Commune, le Département et le CCAS aident au financement les ateliers et chantiers d'insertion (ACI).



- Encadrement du Chantier d'insertion -



Claudine FERMEN

Adjointe au Maire, déléguée à l'emploi, à la formation et à l'environnement
Permanence en Mairie tous les 15 jours (les mardis de 10h à 12h) pour les demandes d'inscription au Chantier d'Insertion



Caroline LIEVENS

Conseillère en insertion



Peggy AMARA

Conseillère en insertion



Denis BOULAN

Encadrant technique

Maison Pour Tous
03 27 98 01 60

Mon temps santé avec Filieris

Filieris, en tant qu'acteur de santé, met en avant son expertise pour aider la population à mieux vivre au quotidien grâce à "Mon temps santé". Cette initiative est une série de moments d'échanges qui permettent aux gens de parler de leur santé avec des professionnels qui dispensent des conseils pratiques pour améliorer leur bien-être général. Pour sa première édition, "Mon temps santé" a choisi de se concentrer sur l'alimentation et l'activité physique. Une série de rencontres gratuites a été proposée aux habitants du territoire, de Béthune à Valenciennes.

Le mardi 24 janvier, les professionnels de "Mon temps santé" ont posé leurs valises à Guesnain, à la salle des sports Abel Michéa. De 14h à 17h, les stands de sensibilisation et d'information ont proposé une variété de services, allant de la lecture d'étiquettes nutritionnelles à la prévention des maladies

cardiovasculaires en passant par l'utilisation d'un défibrillateur. De 17h à 18h30, une conférence-débat intitulée "L'intérêt de l'alimentation et de la pratique d'une activité physique" a été animée par le Dr Abdelmalek MATOUG, médecin généraliste au centre de santé Filieris de Guesnain, Corinne Lefebvre de la Plateforme Santé du Douaisis, et une diététicienne. Les professionnels de santé ont discuté de l'importance d'adopter une alimentation équilibrée et de pratiquer une activité

physique régulière pour maintenir une bonne santé. Les dispositifs locaux ont également été présentés durant ce temps fort.

L'événement était ouvert à tous et gratuit, et les participants ont eu l'occasion d'obtenir des réponses à leurs questions ainsi que de nombreux conseils. «Mon temps santé» est une initiative positive qui permet à chacun de mieux comprendre l'importance de prendre soin de sa santé en adoptant des habitudes de vie saines.



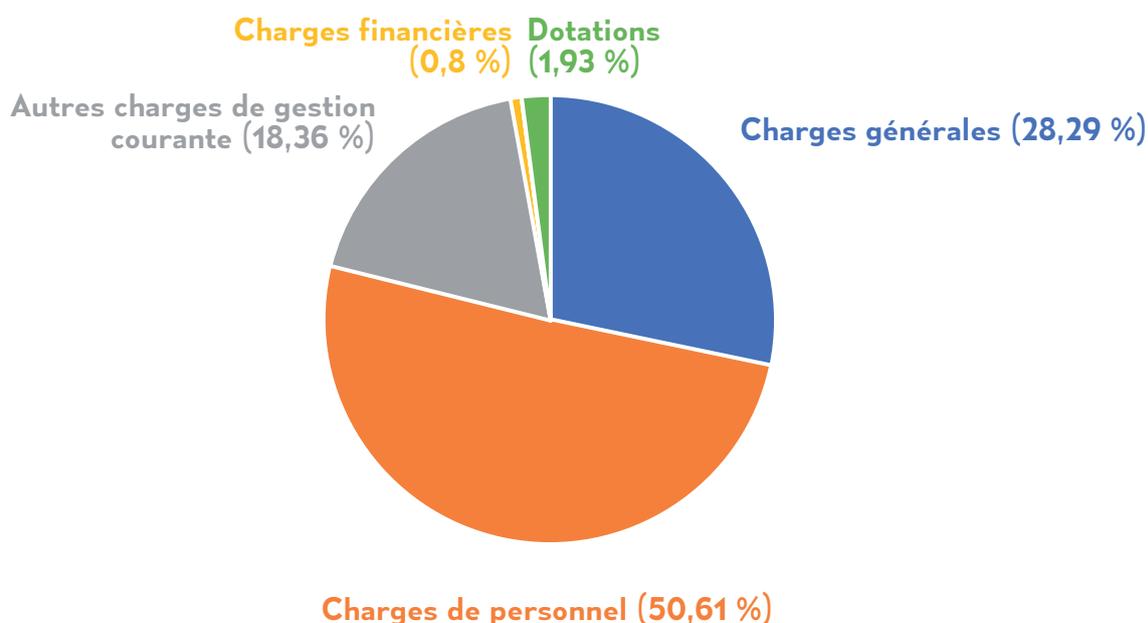
Budget compte administratif 2022

Le 6 avril 2023, le Conseil Municipal a discuté et adopté le compte administratif 2022 et le budget primitif 2023.

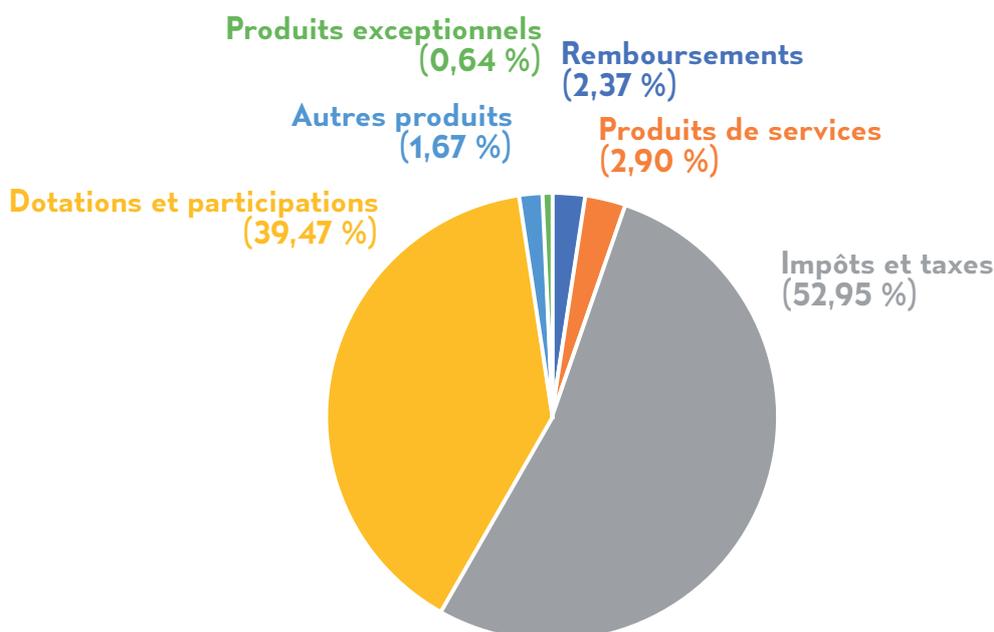
Le document budgétaire est la retranscription fidèle des dépenses et recettes du budget financier de la Ville au cours de l'année 2022. Les montants sont identiques à ceux constatés par le Percepteur de Sin-Le-Noble, dans son compte de gestion.

Il a été adopté à l'unanimité. Ci-dessous, la répartition des sommes dépensées et encaissées en 2022 :

> Section de fonctionnement / Dépenses : 4 402 270,42 €



> Section de fonctionnement / Recettes : 4 474 516,42 €



> Excédent de fonctionnement : 72 246 €

Budget compte administratif 2022

Au cours des réunions de travail dont la séance de la commission des finances, les élus ont pu constater que la situation financière de la Ville était saine, avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées, des capacités d'investissement préservées et un endettement très faible, compte tenu de la stabilité des dotations de l'État aux collectivités territoriales, ces dernières années, et malgré l'inflation des prix et les frais supplémentaires, plus de 300 000 €, suite à l'envolée des tarifs énergétiques (carburant, électricité, gaz).

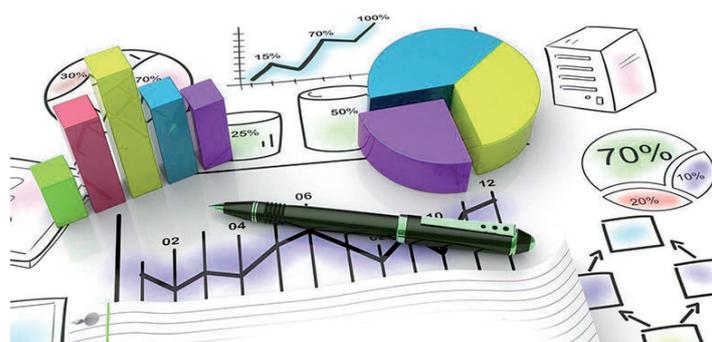
> Section d'investissement :

Les dépenses d'investissement réalisées étaient :

- > le remboursement du capital des emprunts,
- > les travaux pour l'accessibilité de divers bâtiments communaux,
- > la réfection des toitures du Cybercentre, de l'école Elsa Triolet, de l'entrée de l'église, de la salle Gatien et de la périscolaire,
- > le remplacement de la chaudière de l'école Paul Bernard,
- > le projet numérique dans les écoles,
- > les alarmes "intrusion" (périscolaire et primaire),
- > l'installation de défibrillateurs,
- > le remplacement de menuiseries du bâtiment Maurice Thorez,
- > l'achat de la tondeuse et divers matériels pour les services techniques,
- > l'étude de la rénovation des tribunes du Stade Baran,
- > l'aménagement de dos d'âne dans la rue Pérus.



Achat d'une tondeuse pour les Services Techniques



Les recettes effectuées on été :

- > La taxe locale d'équipement s'est élevée à 19 609,98 €.
- > Le fonds de compensation de la TVA a rapporté la somme de plus de 38 389,90 €.
- > La ventes de terrains communaux pour la construction ont permis de recevoir plus de 171 000 €.
- > Un emprunt a été réalisé pour l'achat de la tondeuse.
- > Des subventions ont été versées à hauteur de 233 084,56 €.



Nouvelles menuiseries du bâtiment Maurice Thorez

Budget primitif pour l'année 2023

La proposition de budget primitif, voté à une large majorité, se doit de répondre à plusieurs objectifs :

- > la maîtrise maximale des dépenses énergétiques en changeant, par exemple, des vieux radiateurs dans certains bâtiments communaux par des appareils plus performants et des ampoules énergivores par des leds.
- > le maintien de tous les services rendus aux habitants ainsi que toutes les actions donnant du lien entre les générations : petite enfance, jeunesse, aînés...
- > sans oublier les bénévoles et adhérents des associations offrant du bien-être et de la convivialité envers les guesninoises et guesninois.
- > la continuité des frais supplémentaires liés au bond des prix énergétiques et inflationnistes.

Il s'équilibre en section de fonctionnement à 4 784 883,61 €.

Plusieurs paramètres et obligations doivent être pris en compte :

- > Les taux des impôts communaux resteront inchangés, comme c'est le cas depuis 2009. Toutefois, le montant total des impôts locaux sera majoré de 7.1 % suite à l'augmentation des valeurs locatives décidée par l'Etat,
- > le budget conforte également les subventions destinées :
 - au Centre communal d'action sociale (CCAS) pour pérenniser ses actions en faveur du lien social et intergénérationnel,
 - aux associations pour une somme de près de 83 000 €, un niveau équivalent aux années passées. Les élus tiennent à souligner le dynamisme de la vie associative de notre ville et son rôle essentiel en ces temps de difficultés économiques et sociales. Il y a lieu de mettre en valeur, les avantages en nature accordés par la ville avec les charges supplétives : chauffage, eau, électricité, nettoyage, prêt de matériel...
- > Les annuités représenteront la somme de 222 721.13 € et le poids de la dette (encours) représentera 233 € par habitant alors que la valeur moyenne des villes similaires était de 717 € en 2021.
- > l'accroissement des rémunérations des fonctionnaires suite à la hausse des points d'indice et le glissement vieillesse technicité qui permet de mesurer l'impact des mesures individuelles liées principalement à l'évolution de carrière des agents (avancement d'échelon ou de grade).
- > le taux de la récupération de TVA de 16.404% sur les dépenses d'investissement réalisées en 2021,
- > la prise en charge de la cotisation du personnel pour les arrêts de maladie du personnel,
- > la redevance des ordures ménagères à régler à Douaisis Agglo.

La section d'investissement s'équilibre à 2 277 892,40 €.

En dépenses, les opérations suivantes ont été priorisées selon les marges financières dégagées :

- > La ventilation CTA de la mairie,
- > Les matériels nécessaires ou son remplacement au fonctionnement des services techniques et du chantier école : tondeuse, taille haie, pompe à eau, souffleur...
- > L'acquisition de tables et chaises pour la salle du conseil municipal,
- > Le changement du four de la salle des fêtes,
- > La finition des travaux d'accessibilité de bâtiments communaux (3ème tranche),
- > L'implantation d'un nouveau columbarium au cimetière,
- > La réparation des chéneaux et plexi à la salle Michéa,
- > La mise en place de l'étude pour le groupe scolaire,
- > Les travaux de la toiture, du préau et de menuiseries à l'école maternelle Paul Bernard,
- > La mission et l'étude énergétique de la médiathèque,
- > La mise en sécurité des tribunes du stade Barran,
- > La pose de vidéo protection au complexe sportif,
- > Le remplacement des projecteurs des stades Barran et Delfosse,
- > La mise aux normes des sols des terrains de tennis et tennis de table,
- > Des travaux de voiries dans divers endroits de la ville,
- > La réfection de la voirie des Placettes,
- > L'aménagement d'un dispositif de sécurité rue de Bonnières (feux pédagogiques),
- > La continuité des remplacements des ampoules de l'éclairage public en leds

Pour les recettes, elles seront abondées par :

- > La taxe locale d'équipement,
- > Le fonds de compensation de la TVA,
- > La vente de propriétés communales,
- > Les subventions obtenues et sollicitées,
- > L'autofinancement et l'excédent antérieur...

"La municipalité continuera, sans relâche, à demander et obtenir, même si cela prend du temps, des subventions auprès de la Communauté d'Agglomération du Douaisis, de l'Etat, de la Région et du Conseil Départemental, pour tous les dossiers."

Bernard DOISY, Adjoint aux finances

Noms de nos rues et bâtiments qui étaient-ils ?

Qui étaient les frères MARTEL ?

De nombreuses rues dans le douaisis portent ce nom, comme à Guesnain, avec parfois leurs prénoms, il s'agit d'**Aimable** et **Germinal MARTEL** les deux fils d'**Henri MARTEL**, ouvrier mineur qui fut : député communiste du Douaisis (1936-1940, 1945-1946, 1951-1958 et 1962-1967), Maire de Sin-le-Noble, Sénateur, Conseiller Général du Nord (1933-1940 puis 1945-1971), Conseiller de la République (1946-1951) où il assura pendant quelques temps la vice-présidence et sera le 3^{ème} personnage de l'État, Militant Syndicaliste du Nord, Membre du bureau de la Fédération CGTU du Sous-sol (1933-1935), Vice-Président puis Président du syndicat CGT des mineurs du Nord (1936-1939), Secrétaire Général puis Président de la Fédération nationale du Sous-sol CGT et Président de l'Union Internationale des Mineurs (1947-1961).

Henri Martel, député du chemin de l'honneur, est emprisonné à la Maison Carrée en Algérie, destitué de son mandat comme tous les députés communistes, apprend par deux fois que ses enfants sont fusillés par les nazis avec la complicité de la police de Pétain, régime d'extrême droite et de collaboration.



Aimable MARTEL fit partie, avec son frère Germinal, des tout premiers militants de la Jeunesse communiste qui construisirent l'Organisation Spécial de combat. L'OS était issue des groupes de protection du Parti communiste. En avril-mai 1942, elle devint les FTPF. Aimable participa à de nombreux attentats contre les forces

d'occupation, notamment le 9 novembre 1941, au sabotage de la centrale électrique de Dechy près de Douai, partiellement détruite. Au début de 1942, Aimable Martel était responsable de la Jeunesse communiste de l'Avesnois.

Il fut arrêté le 13 mars 1942 lors d'un contrôle de la gendarmerie française, sur la route entre Croix-Caluyau et Forest-en-Cambrésis (Nord), alors qu'il était en mission et vivait dans la clandestinité. Porteur d'une arme, il fut remis aux autorités allemandes.

Il fut interné à la prison de Douai (Nord). Traduit le 22 mars 1942 devant la Section spéciale siégeant dans la même ville, il fut condamné à dix ans de travaux forcés. Il fut ensuite transféré à la prison de Lille, retenu comme otage en représailles de l'attentat du 9 avril 1942 contre une cantine de la Wehrmarch à Bruay-en-Artois.

Le 14 avril 1942 au fort du Vert-Galant, à Verlinghem Aimable Martel et trente quatre otages furent fusillés (dont vingt en réponse à l'attentat de Lens du 11 avril 1942, opération de la Résistance contre des sentinelles allemandes). Il avait moins de 22 ans.



Germinal MARTEL, comme son frère aîné, adhéra aux Jeunesses communistes dès l'entre-deux-guerres ; il fut élève à l'École normale de Douai de 1936 à 1939 et nommé instituteur à Auby à la rentrée de 1939 mais il fut révoqué aussitôt.

Après de nombreuses difficultés, aucun employeur ne voulant de lui, il parvint à trouver un

emploi de livreur à Sin-le-Noble : sur un triporteur, il allait porter le pain à domicile pour un boulanger moins soumis aux pressions de l'époque.

Il joua un rôle essentiel dans la reconstitution du Parti communiste clandestin, il fit partie du collectif de direction du Parti communiste du Douaisis avec Jules DOMISSE et Louis CHANTREAU d'Aniche, Jules BRIDOUX de Fenain et Emmanuel CHARLET de Sin-le-Noble. À l'automne 1940, la Jeunesse communiste reprit son autonomie ; il en assura la direction pour le Nord avec René DENYS, Félicien JOLY et Eusebio FERRARI. En août 1940, Germinal MARTEL rencontra Madeleine VINCENT alias "Mariette", puis "Clair de lune", responsable de l'interrégion Nord-Pas-de-Calais de la Jeunesse communiste. Il la remplaça à ce poste le 9 janvier 1942 quand elle fut arrêtée en gare de Douai.

En juillet 1941, il fut chargé de créer l'Organisation spéciale de combat (OSC) dans le Nord.

Germinal Martel avait pris une part importante dans la préparation des grèves de mineurs de mai 1941. Le 24 août 1941, il participa au sabotage de l'écluse de Warlaing sur la Scarpe avec Eusebio Ferrari, André Bridoux, François Sans, En janvier 1942, Germinal Martel quitta le Nord avec Jules Bridoux ; le premier devint responsable des FTPF à l'échelon national à Paris en 1943 tandis que le second était affecté à l'inter-région de Normandie. Il fut condamné à mort par contumace par la Section spéciale de Douai.

Germinal Martel fut ensuite nommé responsable des FTPF dans la région de Poitiers. Il avait comme pseudonyme Le Rouquin. Arrêté le 15 février 1943 à Châtellerauld par la Deuxième brigade régionale de Police de sûreté, inculpé "d'activité terroriste", il fut condamné à mort le 25 mai 1943 par le tribunal militaire allemand de Poitiers et fusillé au camp de Biard le 28 mai 1943, il n'avait pas encore 22 ans comme son frère. C'était il y 80 ans.

Plusieurs noms sont ici évoqués, dans le douaisis de nombreuses villes ont montré un devoir de mémoire en dénommant des rues, des places des bâtiments pour leur rendre hommage, la liste est encore longue de ces personnes qui ont sacrifié leur vie pour que nous vivions en paix et dans la liberté. Nous pourrions ajouter Suzanne LANNOY, résistante, cette jeune maman assassinée à Douai par la gestapo le 7 mars 1944.

Noms de nos rues et bâtiments qui étaient-ils ?

Sur le Monument aux Morts de Guesnain sont inscrits les noms de martyrs Guesninois, pour qui notre commune a su perpétuer le souvenir en baptisant des rues en leur noms:

Oscar DESMARETZ, fusillé le 7 août 1944. Sympathisant communiste il rejoint très tôt les FTPF et sert sous les ordres du commandant HAVEZ, participe à de nombreux sabotages et attaques contre les militaires allemands. Le 15 juillet 1944 il est nassé dans son refuge par la Gestapo, il tente de s'enfuir mais, blessé par une balle, il est arrêté et amené à l'hôpital de Douai où il sera soigné. Il sera transféré à la prison de Cuincy puis la prison de Loos et enfin le 7 août au fort de Seclin où il sera fusillé.

Francois BACQUET, fusillé le 28 août 1944. Engagé dans la marine à 18 ans. En 1939 il combat dans les eaux lointaines et participe à l'attaque de plusieurs navires allemands. À la défaite de 1940, il désobéit n'acceptant pas la capitulation. Le 5 mars 1941, il rejoint sa famille et reprend contact avec la cellule du PCF, il rentre dans la clandestinité, participe à des distributions de tracts, des collectes mais surtout des sabotages. Sur dénonciation, il est arrêté par la Gestapo le 1^{er} novembre 1941 et enfermé à la prison de Cuincy où il est torturé mais garde le silence sur les activités illégales des communistes. Il est transféré à Louvin en Belgique d'où il s'évade le 23 août 1942. Il rejoint les FTPF et accomplit de nouveaux sabotages dans la région lilloise et le valenciennois, il sera de nouveau capturé le 23 août 1944 et fusillé le 27 août quelques jours avant la libération.

Pierre PECOURT, Déporté, assassiné le 31 octobre 1944. Dès 1942 il entre en résistance dans le réseau de Suzanne LANNOY. En 1944, il rejoint le maquis de Nouvion au mois de juin où il est arrêté et sera transféré à la centrale de Loos. Il sera embarqué dans le dernier train de Loos et déporté au camp d'Orienbourg où il mourra après les pires tortures.

Roger PERUS, Déporté, porté disparu, date présumée du décès le 28 février 1945. Guesninois employé de la ville, activiste courageux dès le début de la guerre, il collecte de l'argent en solidarité avec les internés et leurs familles, il distribue des tracts contre l'occupant. Le 17 décembre 1942, il est arrêté et interné à la prison de Cuincy, puis à la citadelle de Huy en Belgique d'où il n'est jamais revenu.

André LAFOLIE, Interné de la résistance FFI, Déporté, décédé au camp de Bergen-Belsen Allemagne le 17 février 1945, il fut déporté le 1^{er} septembre 1944 au départ de Tourcoing par le "dernier train de Loos", alors que les Allemands évacuent Lille : 872 prisonniers politiques et résistants sont déportés dans des conditions épouvantables. Le convoi arrive dans la région de Cologne le 3 septembre. Ils seront affectés dans différents camps de concentration. 284 personnes rentreront du dernier convoi parti de France vers les camps de la mort.

Chaque année, le dernier dimanche d'avril nous célébrons la Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation et le 8 mai nous commémorons la victoire contre le fascisme. Il est bon en ces temps difficile où l'extrême droite reprend du poil de la bête de rappeler la pensée de Bertolt Brecht :

"Le ventre est encore fécond, d'où a surgi la bête immonde."

Commémorations du 30 avril et du 8 mai



GRDF Changement de gaz sur la commune

GRDF va procéder au changement de gaz sur la commune. La première étape est l'inventaire de votre matériel fonctionnant au gaz naturel. Celui-ci est gratuit et peut se faire en ligne.

Actuellement, notre commune est alimentée en gaz naturel issu du gisement de Groningue aux Pays-Bas. Ce type de gaz, dit gaz "B" va être remplacé par du gaz naturel Norvégien, dit gaz "H" car le gouvernement Hollandais va suspendre son exploitation.

Afin de préparer l'arrivée du nouveau gaz en 2025, GRDF doit inventorier tout le matériel gaz sur la commune. Vous avez certainement déjà reçu un courrier de GRDF vous informant des modalités de cette opération gratuite.

Vous pourrez réaliser vous-même l'inventaire de vos appareils alimentés en gaz naturel, en complétant, durant les mois de mai, juin et juillet le formulaire "Je réalise mon inventaire" sur le site internet (un code envoyé par

courrier est nécessaire) :
<https://sites.grdf.fr/web/changement-de-gaz-dans-les-hauts-de-france/particuliers>

Cet auto-inventaire, s'il est complet, vous évitera la visite d'un technicien à domicile. Il consiste à :

- > Confirmer vos coordonnées personnelles : nom, prénom, n° de téléphone, email...
- > Collecter les données techniques de vos appareils alimentés en gaz naturel via une photo nette des plaques signalétiques.
- > Identifier votre installateur / professionnel du gaz

Pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de réaliser cet inventaire ou qui n'auront pas rempli correctement le formulaire, une intervention physique sera programmée à partir de septembre 2023. Cet inventaire physique finira en juillet 2024 et sera suivi, en 2025, et pour tout le monde, d'une période de réglage obligatoire (toujours gratuite). L'arrivée du nouveau gaz (dit Gaz H) est

prévue fin 2025.

Les administrés qui n'ont pas le gaz naturel ne sont pas concernés par cet inventaire (exemple : chauffage au fuel, chauffage par citerne GPL, alimentation par bouteilles au gaz, chauffage ou cuisson électrique...).

> Pour en savoir plus

Contactez le service client GRDF du lundi au vendredi de 8h à 17h :
 N°Cristal 09 69 36 35 34
 (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Sur le site de GRDF :
<https://sites.grdf.fr/web/changement-de-gaz-dans-les-hauts-de-france/>



Pour tous les propriétaires gérer mes biens immobiliers

Le service "Gérer mes biens immobiliers" s'enrichit pour permettre aux propriétaires de se conformer à la loi et déclarer l'identité des occupants de leurs biens immobiliers.

Le service donne également la possibilité de déclarer les loyers en cas de locations.

En 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et tous les con-

tribuables. Cependant, elle reste applicable aux autres locaux, notamment les résidences secondaires et les locaux vacants.

Dans ce cadre, afin d'identifier les locaux qui demeurent taxables, la loi de finances pour 2020 a mis en place une nouvelle disposition déclarative à destination de l'ensemble des propriétaires (personnes physiques et personnes morales).

Ces derniers devront, pour chacun de leurs locaux, indiquer à quel titre ils les occupent et, quand ils ne les occupent pas eux-mêmes, préciser l'identité des occupants et la période d'occupation (situation au 1^{er} janvier 2023). Les contribuables auront jusqu'au 30 juin 2023 pour le faire. Ensuite, seul un changement de situation nécessitera une nouvelle déclaration.



Depuis janvier 2023, chaque propriétaire doit renseigner qui habite dans sa ou ses propriétés, avant le 30 juin 2023, via Gérer mes biens immobiliers sur impots.gouv.fr



Tribunes des groupes du Conseil Municipal

Cet espace est réservé à l'expression des conseillers issus des différents groupes. La responsabilité des propos revenant à leurs seuls signataires. Aucune correction n'est apportée aux textes.

Groupe : Ensemble Solidaires et Responsables pour les Guesnois

Gestion saine et raisonnable

Le budget 2023 affirme l'ambition municipale d'une ville au service de ses habitants et des transitions sociales et écologiques en cours.

Les engagements sont : ne pas augmenter la fiscalité communale, garantir un service public de qualité et de continuer à investir.

La construction du budget 2023 doit tenir compte du contexte d'inflation élevée de 2022 (+5,9%), notamment avec une forte hausse des prix des services, des produits alimentaires (+12,1%), et des fluides (gaz et électricité : +15,1% soit plus de 300 000€, l'année dernière)...

La ville subit les mêmes désagréments que vous, particuliers.

La gestion rigoureuse, raisonnable et prudentielle des années précédentes permet à la Commune d'obtenir des résultats plus

que probants avec un endettement faible.

Si nous prenons l'exemple du service de la restauration scolaire de l'année 2020-2021 :

Les achats des repas de la cantine se sont élevés à 119 000€.

Les tickets achetés par les familles s'élevaient à 40 100€.

Le différentiel a été pris en charge par la ville soit 78 900€, sans comptabiliser les frais de personnel, de chauffage, d'électricité...

Enfin, le prestataire a répondu aux exigences imposées par la commune, à savoir que 20% des produits doivent être issus de l'agriculture biologique et 40% par des circuits courts.

C'est cela un service public de qualité et de transition écologique pour nos élèves des écoles.

Corine AMADEI, 1^{ère} Adjointe

Groupe : Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir

Un budget grevé par l'inflation et des tarifs communaux à la hausse.

Le conseil municipal s'est réuni pour voter le budget 2023 de la commune, et force est de constater que l'inflation n'est pas seulement la hantise des ménages Guesnois. La commune subit également de plein fouet le mouvement d'augmentation générale des prix depuis plusieurs mois. Le renchérissement des factures énergétiques est venu grever le budget de la commune et la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 %, elle aussi, se faire sentir sur les finances locales. Parmi les points à l'ordre du jour, les nouveaux tarifs communaux proposés par la Majorité Municipale. Avec une augmentation pour quelques-uns d'entre eux, notamment ceux de la cantine. Le prix d'un repas, selon le quotient familial, ira de 3,24 € à 3,65 € pour les Guesni-

nois et de 5,78 € à 6,19 € pour les extérieurs.

Les élus de notre groupe "Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir" ont voté contre, une décision politique forte et assumée afin d'éviter que cette hausse des tarifs ne pèse sur les familles. Hausse qui pourrait être compensée en modifiant le contenu des assiettes, en luttant contre le gaspillage ou par la suppression de dépenses "non-essentiels" comme l'achat d'un véhicule pour une valeur de 21 000 euros, de mobilier pour 5 300 euros, etc.

DEVRED Sylvain,
MORAWIEC Laurent,
DUCATILLION Béatrice

Groupe : Notre Parti, C'est Guesnain

Parrainage civil

Apolline HAVET,
le 3 décembre 2022,
par Mohamed LAHSEN BEN
BRAHIM, Adjoint au Maire

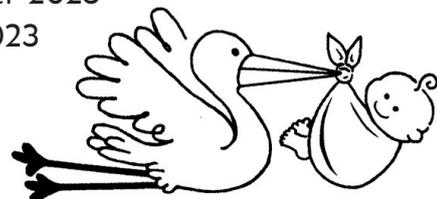
Mariages

**Lyes SMAIL
& Sabrina TSABIT**
le samedi 8 avril 2023,
par Mohamed LAHSEN BEN
BRAHIM, Adjoint au Maire

**Mario FORTIGUERRA
& Sylvie TRINEL,**
le mardi 11 avril 2023,
par Bernard DOISY,
Adjoint au Maire

Naissances Ils sont arrivés

Issa HARRAZ, né le 19 décembre 2022
Emy DERVEAUX, née le 28 décembre 2022
Faël BENSMAIL, né le 29 décembre 2022
Maé DUBREUCQ, né le 30 décembre 2022
Léa STASSIN, née le 8 janvier 2023
Maxine NOMÉ, née le 21 janvier 2023
Naillik DERNONCOURT, né le 30 janvier 2023
Antonio BONO VINCENT, né le 9 février 2023
Angéline CUVILLEZ, née le 15 février 2023
Amalia ZAMBUTO, née le 2 mars 2023
Lyvia GHIN, née le 8 mars 2023
Maël LEBEL, né le 12 mars 2023
Louis LEMIRE, né le 13 mars 2023
Lyèm BALIN, né le 17 mars 2023
Line CARPENTIER, née le 24 mars 2023
Kaïs BELAÏD, né le 27 mars 2023
Laya LAHSEN BEN BRAHIM, née le 14 avril 2023
Charles CARPENTIER, né le 25 avril 2023



Décès Ils nous ont quitté

Jean-Jacques LEMAIRE,
époux de Martine MORTELETTE,
décédé le 2 décembre 2022

Marianna WARZYSZYNSKI,
veuve de Jean LIGENZA,
décédée le 7 décembre 2022

Marcel FIÉVEZ,
époux de Chantal CALIMÉ,
décédé le 12 décembre 2022

Jean-Claude PYZALSKI,
époux de Noëlla HEMBERT,
décédé le 16 décembre 2022

Thérèse BOCKTAËL,
épouse de Edouard CONRARDY,
décédée le 20 décembre 2022

Giorgio BIOCCHI,
époux de Germaine FLAMENT,
décédé le 4 janvier 2023

Marion MADIMBA,
décédée le 5 janvier 2023

Isabelle BARBARE,
décédée le 8 janvier 2023

Jacques PAWLIK,
époux de Irène SZYMCZAK,
décédé le 10 janvier 2023

Robert-Louis CASSE,
décédé le 16 janvier 2023

Jeanine LEWANDOWSKI,
décédée le 25 janvier 2023

Fernand POULAIN,
époux de Arlette POUILLAUDE,
décédé le 3 février 2023

Alfred LEKIEN,
époux de Ginette CAUFRIEZ,
décédé le 12 février 2023

Emile FLEURQUIN,
époux de Khédidja BILEM,
décédé le 23 février 2023

André DUMONT,
époux de Agnès STAQUET,
décédé le 28 février 2023

Christine KLUBINSKA,
épouse de Jean HIMLER,
décédée le 5 mars 2023

Annie GUERLET,
veuve de Christian TYLKOWSKI,
décédée le 27 février 2023

Marie-Thérèse ANSART,
épouse de Etienne GLOWACKI,
décédée le 13 mars 2023

Georges CORTEYN,
époux de Evelyne SEBILLE,
décédé le 15 mars 2023

Christophe COQUEREL,
décédé le 30 mars 2023

Francine LEHINGUE,
veuve de Constant ROCQUET,
décédée le 30 mars 2023

Annette URBANIAK,
décédée le 11 avril 2023

Adeline DESCATOIRE,
veuve de Natale DOTTA,
décédée le 5 avril 2023

César GORSKI,
époux de Edith ZELICHOWSKI,
décédé le 14 avril 2023

Christian VERTRAY,
époux de Louisa WOULZEZ,
décédé le 24 avril 2023

Christian COPPENS,
époux de Odette SZYMANSKI,
décédé le 24 avril 2023

Farah AÏT BAHNA,
décédée le 26 avril 2023

Jacqueline FAUVEAUX,
veuve de Marcel AILLIOT,
décédée le 26 avril 2023

Amandine DESMARETZ,
décédée le 27 avril 2023

Citoyenneté, vivre ensemble

> Tondre sa pelouse

Nous vous rappelons que les bruits de tondeuses peuvent être considérés comme du tapage diurne. Nous vous recommandons donc, par souci de courtoisie envers vos voisins, de respecter les horaires suivants pour vos tontes :

- > du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
- > le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- > le dimanche : de 10h à 12h



> Déchets verts

Pour des raisons de pollution atmosphérique, il est rappelé qu'il est interdit de brûler ses déchets verts dans son jardin que ce soit à l'air libre ou dans un incinérateur.

Il est par contre possible :

- > de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps
- > de les déposer en déchetterie.



> Chiens en laisse

Pour rappel, lors de vos promenades, les chiens doivent être tenus en laisse dans tous les lieux publics de la commune (y compris dans le Parc Pécourt).



RAPPEL : Nous sommes en vigilance sécheresse !

L'ensemble du département est placé en vigilance sécheresse. Afin d'anticiper toute dégradation supplémentaire de la ressource en eau, tous les usagers sont appelés à diminuer leurs consommations d'eau potable pour ne pas porter atteinte à la ressource :

ÉCONOMISER L'EAU, c'est protéger la ressource

AU JARDIN

- 1 binage = 2 arrosages
- Le paillage protège du froid mais aussi des fortes chaleurs et conserve mieux l'humidité du sol
- Arrosez tard le soir, l'évaporation sera réduite
- Utilisez un arrosoir plutôt qu'un tuyau d'arrosage
- utilisez des techniques économes : goutte-à-goutte...
- Réglez correctement vos appareils d'arrosage automatique
- Recueillez l'eau de pluie pour arroser
- Faites plutôt 2-3 arrosages copieux par semaine que des petits arrosages quotidiens

À LA MAISON

- L'eau de lavage des légumes peut utilement avoir un deuxième usage pour l'arrosage
- Ne faites pas tourner le lave-linge ou le lave-vaisselle à moitié vide
- Ne laissez pas l'eau couler en permanence pendant la toilette
- Préférez les douches aux bains : un bain consomme 5x plus d'eau
- Installez des appareils qui réduisent la consommation d'eau
Une chasse d'eau économique consomme 2x moins d'eau

LA CHASSE AUX FUITES

Pour lutter contre les fuites, surveillez votre consommation d'eau au compteur

- Les fuites représentent 20% de la consommation d'un foyer
- Le robinet ou une chasse d'eau qui fuit = une centaine de m³ par an

Tenez compte de la pluie prévue ou tombée. N'arrosez pas les pelouses qui reverdiront très bien au retour des pluies.

Un cadeau pour la Fête des mères

À l'occasion de la fête des mères, le 4 juin prochain, la Municipalité offrira un cadeau aux mamans Guesnoises.

Pour en profiter, il suffira de vous présenter à l'espace Fêtes et Culture Jacques Duclos avec votre livret de famille et un justificatif de domicile de moins de 3 mois aux dates et horaires ci-dessous :

**Les 1, 2, 5, 6 et 8 juin
de 9h30 à 12h
et de 14h à 16h**



- Fête du Jeu -

Suite au succès de l'année dernière, la 6^{ème} "Fête du jeu" de la Médiathèque se déroulera à nouveau au sein de l'Espace Fêtes et Culture Jacques Duclos le samedi 3 juin à partir de 14h. Vous pourrez profiter d'un après-midi de jeux et de divertissement en famille ou entre amis.

L'activité principale de la journée sera les jeux de société. Amateurs et professionnels seront présents pour vous présenter et expliquer les règles des nombreux jeux jouables sur place. Il y en aura pour tous les goûts, que vous soyez adulte, ado ou enfant.

En plus des jeux de société, une initiation au pilotage de voitures radiocommandées sera proposée, ainsi qu'un puzzle participatif, des jeux d'estaminet et des jeux géants. Pour les plus jeunes, un parcours de motricité sera installé en collaboration avec le Relais Petite Enfance. Les plus jeunes enfants pourront ainsi se dépenser et s'amuser eux aussi. Sur place, une buvette et une petite restauration seront à votre disposition pour vous désaltérer et vous régaler.

L'entrée à la Fête du jeu est gratuite pour tous, alors n'hésitez pas à venir nombreux pour passer un moment convivial et ludique en famille ou entre amis.



Voyages et forum pour ILG

L'association Initiatives Locales de Guesnain organise des voyages durant la période des beaux jours ! Pairi daiza le 10 juin (15€), Berck le 15 juillet (5€) et Wimereux & Nausicaá le 12 août (15€).

Des permanences pour ces voyages en bus, au départ et à l'arrivée de la place Roger Salengro, seront tenues à la salle Thorez de 14h à 16h (les premières dates sont réservées aux Guesninois).

Permanences :

Pairi Daiza : 5 juin
 Berck : 26 juin & 3 juillet
 Wimereux & Nausicaá : 24 juillet & 31 juillet

En plus de ces voyages, ILG vous proposera son forum annuel le 24 juin à 14h, à l'Espace Fêtes et Culture Jacques Duclos. Il permettra de découvrir via des démonstrations les différents ateliers d'ILG. À partir de 17h, vous pourrez assister à un spectacle de danse sur le thème "les jeux vidéos font leur show".

- Mai -

28 mai

Randonnée vélo

*Organisée par le Cyclo Club
Départ école Joliot Curie*

- Juin -

1, 2, 5 & 6 juin

Distribution : cadeaux de fête des mères

*Organisée par la Municipalité
Espace Fêtes et Culture Jacques Duclos*

3 juin

Fête du Jeu

*Organisée par la Médiathèque
Espace Fêtes et Culture Jacques Duclos*

10 juin

Voyage : Pairi Daiza

Organisé par ILG (15€)

24 juin - 14h

Forum d'ILG

*Organisé par ILG
Espace Fêtes et Culture Jacques Duclos*

- Juillet -

26 juillet

Voyage : Berck

Organisé par ILG (5€)

29 - 31 juillet

Fête foraine

Place Roger Salengro

- Août -

12 août

Voyage : Wimereux & Nausicaá

Organisé par ILG (15€)

